



## Réunion d'information au séjour APPN de Juin 2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de la tenue d'un séjour APPN pour les élèves licenciés à l'AS du collège en juin prochain.

### *En bref :*

*Ci-dessous, les informations principales du séjour :*

#### DATES :

Du **dimanche 02 au samedi 08 juin 2018.**

**Départ :** Le dimanche 02 juin au matin devant le collège, voyage toute la journée. Repas froid du midi à prévoir par les familles. Arrivée en fin de journée.

**Retour :** Départ de la station le vendredi soir après le dîner, voyage de nuit. Arrivée à Deuil La Barre prévue le lendemain matin.

#### LIEU :

**Pralognan la Vanoise** (Savoie) Le village est situé en fond de vallée de la Tarentaise, entre les stations de Courchevel et la Plagne.

Altitude : Village à 1400m.

#### PROGRAMME :

**5 jours de pratique d'APPN.**

Sous la responsabilité quotidienne des 4 professeurs d'EPS (M. Guerrier, M. Marchand, Mme Schorter et M. Thiery).

Les activités spécifiques (VTT et Via-ferrata) seront encadrées par des brevets d'état spécialisés, qui nous fourniront aussi le matériel.

#### TROUSSEAU :

Des affaires spécifiques au séjour sont à prévoir, voir liste du « **Trousseau** » dans le dossier d'inscription ou sur le blog.

#### ATTITUDE :

Le principal du Collège (M. Escaravage) et les enseignants se réservent, jusqu'à la date du départ, le droit de **refuser l'accès au séjour aux élèves** qui, par une attitude générale fortement négative au Collège, ne donneraient pas toutes les garanties de confiance quant à leur comportement et à la sécurité lors du séjour. Rappelons que les professeurs vont avoir sous leur responsabilité 40 élèves, 24h/24h, et dans des activités où le comportement doit être irréprochable.

#### COUT DU SEJOUR :

**Le coût maximal du séjour est de 365 euros** par élève. Nous ferons tout notre possible, avec l'aide de vos enfants, pour faire diminuer ce prix d'environ 30 à 50€ (Tombola, FSE, ventes). **La somme totale est demandée aux familles en même temps que le retour du dossier d'inscription.**

#### PAIEMENT :

- Par chèque :

**En 3 chèques** remis avec le dossier d'inscription avant le 21 décembre 2018. Les chèques ne seront pas tous encaissés immédiatement mais conservés jusqu'aux dates suivantes :

**120€ début décembre 2018.**

**120€ mi-mars 2019.**

**125€ fin mai 2019.**

A l'ordre de : **AS DU NOUVEAU COLLEGE DE DEUIL**

#### AIDES FINANCIERES :

N'oubliez pas de solliciter vos éventuels comités d'entreprise afin d'obtenir une aide, mais également le collège au travers du Fond Social.



## FICHE D'INSCRIPTION POUR LE SEJOUR APPN

NOM de l'élève :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Taille :

Poids :

Régime/Allergie alimentaire spécial :

OUI

NON

Si oui lesquels :

Coût du séjour :

Merci de nous préparer **3 chèques** de 120, 120 et 125€ à l'ordre de « AS du nouveau collège de Deuil ».

**Bien noter au dos du chèque, le nom, prénom et la classe de l'élève.**

Règlement intérieur du séjour :

Les signataires déclarent avoir pris connaissance des règles de vie concernant le séjour APPN.

OUI

NON

Blog et téléphones portables :

Les signataires déclarent avoir pris connaissance du règlement concernant les téléphones portables et le blog.

J'autorise les professeurs à utiliser l'image de mon enfant pour illustrer le blog d'information, Instagram et le film de fin de séjour.

OUI

NON

Fiche sanitaire :

Les signataires déclarent avoir rempli correctement et entièrement la fiche sanitaire.

OUI

NON

Je, soussigné(e) ....., père – mère – responsable légal

De l'enfant .....

Certifie avoir lu et pris connaissance des modalités du séjour APPN organisé par les professeurs d'EPS du collège Emilie Du Châtelet et l'**accepte sans réserve**. Je donne mon accord pour le moyen de transport utilisé.

**Je joins à cette fiche, les 2 fiches sanitaires, les 3 chèques d'un montant global de 365€, afin que mon dossier soit complet.**

**Numéro de téléphone où vous joindre :** ...../...../...../...../.....

A ....., le..... /...../2018.

Signature des parents ou du responsable légal :

**DATE LIMITE : VENDREDI 21 DECEMBRE 2018**

*A remettre à M. Marchand ou de M. Thiery dans leur casier, en salle des professeurs.*

# Le Planning



	DIMANCHE 02 JUIN	LUNDI 03 JUIN	MARDI 04 JUIN	MERCREDI 05 JUIN	JEUDI 06 JUIN	VENDREDI 07 JUIN
<b>Matin</b>	<p>Départ: de Deuil-la-Barre en direction de Pralognan la Vanoise</p> <p>Déjeuner libre en cours de route</p>	<p>Séance d'initiation au VTT* (aux Prioux)</p> <p>Déjeuner au chalet</p>	<p>Grasse matinée et shopping</p> <p>Déjeuner au chalet</p>	<p>Petit déjeuner au refuge</p> <p>Balade en altitude</p> <p>Déjeuner pique-nique au Lac des Vaches*</p>	<p>Descente de 20kms en VTT (de Courchevel à Bozel)</p> <p>Déjeuner au chalet</p>	<p>Via Ferrata*</p> <p>Pique-nique</p>
<b>Après-midi</b>	<p>Installation à la Chevrerie</p> <p>Dîner</p> <p>Nuit</p>	<p>Escalade</p> <p>Dîner</p> <p>Nuit</p>	<p>13h00 : départ pour la randonnée en direction du Col de la Vanoise*</p> <p>Goûter à emporter</p> <p>Repas et nuit au refuge*</p>	<p>Escalade</p> <p>Dîner</p> <p>Nuit</p>	<p>Course d'orientation sur Pralognan</p> <p>Dîner</p> <p>Nuit</p>	<p>Via Ferrata</p> <p>Dîner</p> <p>Retour: vers Deuil-la-Barre</p>



## PROGRAMME INDICATIF DU SEJOUR APPN

Pralognan (Savoie)

Jun 2019

Organisé par les professeurs EPS du Collège Emile Du Châtelet

Tel. : 01 34 05 04 10

<p><b>DIMANCHE</b> <b>02 JUIN</b></p>	<p>Départ aux alentours de 7h du matin en autocar avec un transporteur savoyard ayant l'habitude des trajets en montagne (l'horaire définitif sera donné une semaine avant le départ).</p> <p>Repas pique-nique (<b>prévu par les familles</b>) le midi sur une aire de repos de l'autoroute A6.</p> <p>Arrivée vers 18 heures à Pralognan. L'hébergement est situé au centre de la station. Installation dans les chambres. Repas chaud pris au Chalet. Soirée dans les chambres.</p>
<p>Du</p> <p><b>LUNDI 03 JUIN</b></p> <p>Au</p> <p><b>VENDREDI 07 JUIN</b></p>	<p>Lever vers 7h00, petit-déjeuner et préparation.</p> <p>Matinée activité sportive de pleine nature.</p> <p>Repas du midi au chalet ou en pique-nique sur le lieu de l'activité.</p> <p>Après-midi activité sportive de pleine nature.</p> <p>Entre 17h00 et le dîner : retour au chalet, goûter, douches, détente et/ou activités encadrées par les enseignants au chalet.</p> <p>19h30 : dîner. De 20h00 à 21h : Activités collectives au chalet. De 21h00 à 21h30 : Brossage de dents et temps calme dans les chambres. Coucher à 21h30 maximum.</p>
<p><b>VENDREDI 07 JUIN</b> / <b>SAMEDI 08 JUIN</b></p>	<p>Avant ou après le repas du soir : Départ de Pralognan en autocar selon les mêmes modalités qu'à l'aller.</p> <p>Voyage de nuit.</p> <p>Arrivée devant le collège entre ... et ... le samedi 08 juin.</p>

### L'HEBERGEMENT :

L'hébergement et la pension complète sont assurés dans le cadre de la convention de séjour conclue entre le collège et l'organisme ATR. Le chalet se situe dans la station de Pralognan. Les professeurs sont logés dans le même chalet que les élèves. Les chambres vont de 2 à 8 lits. Les sanitaires sont dans les chambres.

## **L'ACCOMPAGNEMENT :**

L'encadrement est assuré par les professeurs et des brevets d'état (VTT et Via-ferrata).

En cas d'accident, de maladie ou de malaise passager ne nécessitant pas de rapatriement, un professeur restera avec l'élève concerné au chalet.

Les parents seront aussitôt avertis ainsi que le chef d'établissement.

## **LES ACTIVITES SPORTIVES :**

Les activités : escalade, via-ferrata, VTT, Randonnée avec nuit dans un refuge d'altitude, Course d'orientation.

Qu'elles soient encadrées par les professeurs ou les professionnels diplômés, les activités se pratiquent en groupe et ne peuvent en aucun cas donner lieu à un cours particulier. Les lieux d'activités choisis par les professeurs et/ou les professionnels de la montagne, grâce à une connaissance de la station et du milieu, le sont en fonction des capacités ainsi que du niveau des élèves. Notre souci est évidemment de ne jamais engager un groupe d'élèves dans un milieu trop difficile pour celui-ci.

Les élèves devront écouter et respecter plus que jamais les consignes de sécurité.

Nous soulignons tout de même le fait que le risque d'une blessure n'est pas à exclure totalement, tout comme en EPS ou au club de sport.

## **L'EQUIPEMENT :**

La période sera plutôt chaude et agréable, même en montagne. Mais nous serons en moyenne montagne, où les températures et la météo peuvent changer très rapidement. Nous pouvons aussi bien transpirer au soleil en t-shirt et short que passer quelques jours dans les nuages, frais et humides, de montagne.

Vous trouverez la liste complète des affaires à mettre dans vos valises dans le « trousseau » distribué, mais sachez qu'il y a des incontournables pour nos différentes activités :

- 2 polaires chaudes.
- Une paire de gants vtt (courts ou longs).
- Un k-way léger.
- Une gourde.
- Un « drap de sac » ou un petit duvet.

## **LES CONTACTS :**

- Pour nous joindre : <http://blog.crdp-versailles.fr/sejourasedc2019/index.php/>

- Adresse : **Chalet Le Chèvrerie, Rue du Raffort  
73710 PRALOGNAN LA VANOISE**



## LISTE MATERIEL

Ce qu'il faut apporter lors du séjour : les incontournables !!! Cette liste ne se veut pas exhaustive mais les éléments y figurant doivent OBLIGATOIREMENT faire partie du bagage de votre enfant pour son confort et sa sécurité.

- Vêtements :

- 2 joggings.
- 1 bonnet et 1 casquette.
- **1 paire de gants de VTT longs ou courts.**
- **1 paire de lunettes de soleil de qualité (indice UV3).**
- 1 manteau chaud : doudoune, veste polaire, veste ...
- **1 k-way léger** contre la pluie (qui ne prend pas de place).
- 2 petites polaires ou 2 sweats.
- 1 paire de collants de sport ou de legging de sport.
- 5 paires de chaussettes de sport.
- Eventuellement 2 paires de chaussettes montantes de randonnée.
- 5 slips, caleçons ou culottes.
- 2 tee-shirts de sport à manches longues et 5 tee-shirts de sport à manches courtes.
- 2 pantalons autres (pour les trajets et les soirées).
- 1 pyjama.
- 1 paire de chaussures (pour les trajets et les soirées).
- **1 paire de baskets de sport.**
- Eventuellement 1 paire de chaussures de montagne ou de basket de trail.
- 1 paire de chaussons.
- 1 sac de linge sale.
- **1 petit sac à dos léger mais confortable (obligatoire).**
- **1 gourde.**
- **1 drap de sac** ou duvet pour la nuit en bivouac

- Trousse de toilette :

- Brosse à dent.
- Dentifrice.
- Gel douche ou savon.
- Shampoing.
- Serviette et gant de toilette.
- **Crème solaire d'indice au moins égal à 30, écran total pour les peaux fragiles.**
- Stick à lèvres.

- Facultatif :

- Appareil photo (sous la responsabilité de l'élève).
- Argent de poche : **dans un porte-monnaie à son nom.**
- Cahier de brouillon, papier, stylo pour les petits reporters et pour écrire aux parents (enveloppes timbrées avec adresses déjà écrites !).

- Remarques :

- **Nous donner les médicaments personnels au départ du car avec l'ordonnance (s'il en prend pendant le séjour) dans une petite trousse à son nom.**
- Les draps et couvertures sont fournis.
- **Essayez de limiter les bagages.**
- **Prévoir le pique-nique du dimanche midi.**



## REGLES DE VIE COLLECTIVE

*Le séjour APPN est compris dans le temps imparti aux enseignements scolaires.*

*De ce fait, tous les articles du règlement de vie communautaire du Collège valent également pour la semaine à Pralognan.*

Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants. Les règles de vie commune sont rappelées ci- dessous:

- 1) Respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions.
- 2) Participation **obligatoire** à toutes les activités proposées (nous adapterons si besoin).
- 3) Les élèves malades ou blessés sont pris en charge par un enseignant au chalet.
- 4) En dehors des activités sportives, les élèves restent dans les locaux du chalet et sous la surveillance des professeurs.
- 5) Pour éviter le vol et/ou la détérioration de biens, ne pas emporter d'effets ou d'objets de valeur (l'établissement dégage sa responsabilité).
- 6) Toute dégradation engage la responsabilité pécuniaire des familles.
- 7) Les déplacements à l'intérieur des locaux se font dans le calme et en chaussons. Les jeux dangereux sont interdits. En cas d'accident, même d'apparence bénigne, prévenir un enseignant immédiatement.
- 8) Si les élèves ont des médicaments, ils doivent obligatoirement être donnés à l'enseignant référent accompagnés de l'ordonnance du médecin pour suivre et respecter la prescription (même pour un simple doliprane ou spasfon). Sans ordonnance, l'enseignant ne peut donner de médicaments.
- 9) Pour les élèves ayant le mal des transports, les parents doivent penser à acheter le nécessaire pour l'aller et le retour en car, prévenir le professeur référent santé et mettre un sac plastique dans la poche de leur enfant.
- 10) Les élèves peuvent avoir de l'argent de poche destiné aux achats dans la station et aux souvenirs. Cet argent doit être rangé dans une enveloppe ou un porte-monnaie avec nom et prénom.
- 11) L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite et n'aura lieu qu'à deux moments bien précis du séjour : à l'arrivée au chalet le dimanche soir (pour appeler les parents) et avant le départ du chalet le vendredi soir.

L'équipe d'enseignants se réserve le droit de faire respecter le règlement. Après plusieurs rappels à l'ordre et selon la gravité de l'infraction :

- appel aux familles en présence de l'élève,
- interdit d'activité (1/2 journée ou plus),
- retour immédiat dans la famille (les parents doivent se débrouiller pour venir chercher leur enfant).

### LES HORAIRES DU SEJOUR

LEVER : 7H00    COUCHER : 21H00 dans les chambres et 21H30 lumières éteintes et aucun bruit.

#### • **TOMBOLA :**

Afin de faire diminuer le coût du séjour, chaque année nous organisons une tombola avec les élèves participants au séjour. Il est très important que tous les élèves participants s'investissent lors de cette vente. Si tel est le cas, nous pouvons espérer une réduction d'environ 30€ ou plus, ce qui rend le séjour plus accessible financièrement pour tout le monde.

Chaque élève aura une vingtaine (ou plus) de billets à vendre.

Pour vendre ses billets, il s'agit d'étendre au maximum ses recherches :

- Famille proche.
- Famille plus large.
- Amis.
- Voisins.
- Collègues de travail.
- Commerçants du quartier.

Tout élève qui ne participe pas activement à la vente peut voir sa participation au séjour compromise.

L'engagement dans la tombola montre un état d'esprit collectif et solidaire.



## **TELEPHONE PORTABLE** **ET** **COMMUNICATION PARENTS/ELEVES/PROFESSEURS**

Afin de communiquer avec le maximum de parents, les professeurs ont créé un blog d'information concernant le séjour APPN. Nous incitons fortement les parents à ne pas laisser partir leurs enfants avec leur téléphone portable. Cela permettra d'éviter tous les problèmes de vol, de dégradation et de perte de téléphone portable. Cela permettra aussi de lutter contre l'isolement que peuvent créer les téléphones portables et de privilégier la vie de groupe.

Pour autant, nous ne forcerons pas les élèves à l'isolement, et nous vous permettrons d'avoir des nouvelles de vos enfants. Comme cela a été le cas les années précédentes, c'est le blog du séjour qui fera le lien entre enfants et familles. Il sera alimenté avant le séjour par les enseignants du collège afin de fournir toutes les informations utiles aux familles. Pendant le séjour, les élèves écriront des articles sur la vie quotidienne, leurs activités, leurs impressions ! Tout ceci sera illustré par des photos et/ou vidéos prises chaque jour.

La communication pourra également se faire dans l'autre sens. Tous les parents, toutes les familles peuvent (ça leur fait énormément plaisir de se faire réveiller avec un petit mot de la famille !) laisser des commentaires aux élèves durant le séjour, pour prendre des nouvelles ou en donner, pour poser des questions...

En outre, il n'est pas interdit, et même plutôt conseillé aux élèves d'écrire des cartes postales au cours du séjour (prévoir des enveloppes timbrées avec adresses déjà remplies).

Si toutefois, vous estimez comme primordial le fait que votre enfant parte avec son téléphone portable, voici les règles de restriction qui seront en vigueur :

- Les téléphones portables sont gardés pendant toute la durée du séjour par les professeurs.
- Les élèves pourront se servir de leurs téléphones à deux moments clés : à l'arrivée au chalet le dimanche soir, et juste avant le départ du chalet le vendredi soir.
- Ces règles sont la conséquence du déroulement des anciens séjours et nous semblent les plus appropriées.

### **Adresse du blog :**

<http://blog.crdp-versailles.fr/sejourasedc2019/index.php/>

### **Règlement du blog :**

Nous vous permettons de communiquer avec les professeurs et les élèves en postant des commentaires en relation avec les articles que vous lisez. Attention, les commentaires sont modérés et ne seront publiés qu'après vérification des administrateurs. Pour qu'un commentaire ait toutes les chances d'être publié :

- Nom ou pseudo : doit comporter le prénom de l'élève et le numéro de sa classe (Julien 6èA). Pour la famille : Famille de Lola 6èA, Papa de Steve 4èB ou Sœur de Léonard 3èB.
- Adresse mail : elle est obligatoire mais elle n'apparaîtra jamais sur le blog, elle sert à vous identifier par les administrateurs.
- Site web : facultatif.
- Commentaire : En relation avec l'article dans lequel vous voulez poster ce commentaire.



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

GARÇON       FILLE

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;  
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION  
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui  non

**Si oui** joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**ALLERGIES :** ASTHME oui  non  MÉDICAMENTEUSES oui  non

ALIMENTAIRES oui  non  AUTRES.....

**PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné,..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date :

Signature :